

DEPARTEMENT  
DE  
TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DES REGISTRES**

COMMUNE  
DE  
MONTAUBAN

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**N° 53/12/2022 – ÉLECTION D'UN(E) VICE-PRESIDENT(E) DÉLÉGUÉ(E)**

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 12 décembre 2022 à 17 h 40, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Montauban s'est réuni en salle de réception à la Mairie de Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 5 décembre 2022.

**Présents : 13**

Madame Laurence PAGÈS, Vice-Présidente  
Madame Sabine SI BELKACEM-CONDAMINES, Adjointe au Maire  
Madame Véronique LAGARRIGUE, Adjointe au Maire  
Madame Angèle LOUCHART, Conseillère Municipale  
Monsieur Jean-François GARRIGUES, Conseiller Municipal  
Monsieur Rodolphe PORTOLÈS, Conseiller Municipal  
Monsieur Yves BREIFFEILH, Représentant de l'APF  
Monsieur Jean-Philippe GALAN, Représentant de la Croix Rouge  
Monsieur Bernard DAYNES, Représentant de la FNATH  
Monsieur Philippe FRANÇOIS, Représentant de Reliance 82  
Monsieur Jean-Paul GALIBERT, Représentant de l'UDAF  
Monsieur Alain MASSOT, Représentant de l'UNRPA  
Monsieur Jacques THIBAUT, Représentant de Générations Mouvement 82 « Les Aînés Ruraux »

**Pouvoirs : 2**

Madame Brigitte BARÈGES, Présidente, à Madame Laurence PAGÈS  
Madame Andréa CARO-GOMEZ, Conseillère Municipale, à Monsieur Rodolphe PORTOLÈS

-----  
Secrétaire de séance : Monsieur Alain MASSOT  
-----

Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration procède, dès son installation, à l'élection en son sein d'un vice-président qui le préside en l'absence du président.

L'article 141 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite « 3DS », codifié à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, et mis en vigueur depuis le 23 février 2022, prévoit que le Conseil d'Administration « élit également un vice-président délégué chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du vice-président ».

Ses responsabilités seront limitées aux seules situations d'empêchement du premier vice-président. Ainsi, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, le vice-président délégué pourra assurer le bon déroulement des séances du Conseil d'Administration. Il pourra recevoir les délégations de pouvoir et de signature du Conseil d'Administration et du Président du CCAS sur les bases des articles R.123-21, R.123-22 et R.123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Vu le Code des Collectivités, notamment son livre 1<sup>er</sup>,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L123-4 à L123-9 et R123-7 à R123-26,

Le Conseil d'Administration ainsi constitué procède à l'élection à bulletin secret du vice-président délégué.

Il est fait appel à candidature.

Est candidat :

➤ **Madame Angèle LOUCHART**

Le dépouillement des bulletins est effectué par Monsieur Jean-François GARRIGUES assisté par Madame Véronique LAGARRIGUE.

Votants : 15

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 1

Bulletins pour : 14

Bulletins contre : 0

**Madame Angèle LOUCHART est déclarée élue à la majorité absolue.**

**Pour extrait, certifié conforme  
A Montauban, le 13 décembre 2022**

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa publication, de son affichage le :

**19 DEC. 2022**

De sa transmission en Préfecture le :

**19 DEC. 2022**

**La Présidente,**

**Brigitte BARÈGES**

**Le secrétaire de séance,**

Accusé de réception en préfecture  
082-268201084-20221219-53-12-2022-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2022  
Date de dépôt en préfecture : 19/12/2022

**Alain MASSOT**